

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTION

- Ventes d'habitations et de terrain à bâtir :

PRIX DE VENTE

De 0 à 74 999 €
De 75 000 à 199 999€
De 200 000 à 999 999 €
A partir de 1 000 000 €

HONORAIRES MANDATS SIMPLES

Forfait minimum de 5 000 € TTC
6 % du prix de vente
5 % du prix de vente
4.5 % du prix de vente

EN CAS DE **MANDAT EXCLUSIF** LE BAREME EST APPLIQUE SUR LES MEMES TRANCHES DE PRIX AVEC **UNE REDUCTION DE -0.5%**.

- Ventes de locaux commerciaux, professionnels et d'entreprises : 11 % T.T.C du prix de la vente (Forfait minimum de 10 000 € TTC).
- Cessions de fonds de commerces, droits au bail et parts sociales : 11 % T.T.C du prix de vente (Forfait minimum de 10 000 € TTC).

Le pourcentage s'applique sur le prix de vente. Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas exceptionnel (succession, mandat de recherche). Ils comprennent entre autres les prestations de visites, de négociations, de constitution du dossier de vente et de frais de communication et marketing. Tous les montants et pourcentages s'entendent toutes taxes comprises (TTC) au taux de 20%.